



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Association Educative La Pinède

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Educative La Pinède
14 avenue Cyprien Olivier 34830 JACOU

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Association Educative La Pinède

14 avenue Cyprien Olivier 34830 JACOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Educative La Pinède,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Educative La Pinède relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 8 juin 2026

KPMG SA

Sandra GILLET

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	155 312	123 349	31 963	34 640
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	25 954		25 954	25 954
Constructions	4 582 495	3 248 212	1 334 283	1 393 543
Installations techniques, matériel et outillage	423 977	318 980	104 997	113 645
Autres immobilisations corporelles	800 135	631 100	169 035	128 395
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				9 675
BIENS RECUS PAR LEGS / DONATIONS POUR CESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	318 965		318 965	312 796
<u>TOTAL I</u>	<u>6 306 839</u>	<u>4 321 642</u>	<u>1 985 198</u>	<u>2 018 649</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	3 950		3 950	3 950
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	35 639		35 639	23 617
Charges constatées d'avance	8 780		8 780	7 321
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 064 435		1 064 435	1 224 585
<u>TOTAL II</u>	<u>1 112 804</u>		<u>1 112 804</u>	<u>1 259 473</u>
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	7 419 643	4 321 642	3 098 002	3 278 122

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	193 874	193 874
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves activités SMS gestion contrôlée	1 046 818	1 056 559
Autres réserves		
Report à nouveau des activités sociales médico sociales	-280 201	-281 510
Report à nouveau propre	-108 023	-110 768
Résultat de l'exercice	18 102	-5 687
SITUATION NETTE	870 570	852 468
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	327 096	349 904
Provisions réglementées	530 911	514 562
<u>TOTAL I</u>	<u>1 728 576</u>	<u>1 716 933</u>
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	358 716	428 334
<u>TOTAL II</u>	<u>358 716</u>	<u>428 334</u>
PROVISIONS		
Provisions pour risques		81 000
Provisions pour charges	434 046	396 457
<u>TOTAL III</u>	<u>434 046</u>	<u>477 457</u>
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 400	191 348
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 948	87 895
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	304 304	312 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 546	6 727
Autres dettes	78 465	56 816
Produits constatés d'avance		
<u>TOTAL IV</u>	<u>576 664</u>	<u>655 398</u>
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	3 098 002	3 278 122

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Simple : Variation en valeur
Cotisations	350	225	125
Ventes de Biens et services	10 522	28 963	-18 441
Production stockée			
Production immobilisée			
Concours publics et subventions	3 503 257	3 428 764	74 493
Ressources liées à la générosité du public	9 620	2 843	6 777
Contributions financières			
Reprises amortissements, dépréciations et provisions	81 000	26 123	54 877
Utilisation des fonds dédiés	128 275	37 559	90 716
Autres produits	3 690	552	3 138
<u>Produits d'exploitation</u>	<u>3 736 715</u>	<u>3 525 030</u>	<u>211 685</u>
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	613 132	532 675	80 457
Aides financières			
Impôts et taxes	240 230	228 875	11 354
Salaires et Traitements	1 864 489	1 761 916	102 573
Charges sociales	645 545	627 659	17 886
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	250 943	266 593	-15 650
Dotations aux provisions	37 589	32 005	5 584
Report en fonds dédiés	58 658	99 860	-41 203
Autres charges	6 543	62	6 481
<u>Charges d'exploitation</u>	<u>3 717 127</u>	<u>3 549 646</u>	<u>167 482</u>
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>	<i>19 587</i>	<i>-24 616</i>	<i>44 203</i>
Produits financiers	20 627	26 209	-5 583
Charges financières	1 485	3 853	-2 368
<u>Résultat financier</u>	<u>19 142</u>	<u>22 357</u>	<u>-3 215</u>
<i>RESULTAT COURANT</i>	<i>38 729</i>	<i>-2 259</i>	<i>40 989</i>
Produits exceptionnels		29 608	-29 608
Charges exceptionnelles	16 349	28 833	-12 484
<u>Résultat exceptionnel</u>	<u>-16 349</u>	<u>775</u>	<u>-17 124</u>
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	4 278	4 203	75
<i>EXCEDENT OU DEFICIT</i>	<i>18 102</i>	<i>-5 687</i>	<i>23 790</i>
Contributions volontaires en nature			
Charges des contributions volontaires en nature			

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social de l'entité, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'Association Educative La Pinède est une association gestionnaire, en charge de deux établissements :

- L'I.M.E. (Imp et Impro) qui accueille plus de 60 enfants adolescents et jeunes adultes (dont 2 places d'accueil temporaire). Une section IMP regroupe les plus jeunes (6 à 14 ans) pour analyser, comprendre et stabiliser les troubles du comportement et viser les apprentissages en améliorant les habiletés sociales. Des temps partagés IMP/ Etablissements scolaires se développent de plus en plus. Une section Impro de 36 jeunes de 15 à 20 ans pour la poursuite des apprentissages et l'appropriation des postures professionnelles. 5 ateliers professionnels constituent un socle performant. Des temps partagés avec des lycées permettent l'obtention de C.A.P. Les socialisations et les ateliers d'autonomie demeurent des axes forts de leur projet. Des troubles sévères de certains jeunes accueillis ont nécessité la mise en place d'un atelier (atelier grandir au quotidien) où sont délivrés plus de soins aux enfants, nécessitant plus de psychomotricité, plus de temps infirmier et plus de travail d'analyse psychiatrique. La création d'une unité de soins intensifs s'avère des plus utiles.
- Un S.E.S.S.A.D. adossé à l'I.M.E. permet l'accompagnement de jeunes de 0 à 20 ans. Extension de 5 places supplémentaires à compter de la signature de l'arrêté portant modification de l'autorisation du S.E.S.S.A.D., par extension non importante de capacité (cf. arrêté du 02/08/2024). La capacité totale du service est portée de 36 à 41 places pour les enfants, adolescents et jeunes adultes, présentant une déficience intellectuelle (27) ou des troubles du spectre de l'autisme (14).

Un internat de 10 places complète les deux établissements, où l'accueil séquentiel (ouvert à plus de 25 jeunes) favorise l'accès à l'autonomie des gestes quotidiens ou encore l'apprentissage d'une vie hors de la famille en vue d'ultérieures admissions.

Chaque structure bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire complète (médecin, psychiatre, infirmière, orthophoniste, psychomotriciens, psychologue, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, enseignant, éducateur sportif, maîtresse de maison, veilleur de nuit et chauffeur). Chaque structure est soutenue par des services généraux transversaux (comptabilité, secrétariat, entretien des locaux et cuisinier). Entre 45 et 50 professionnels travaillent à l'accompagnement et au développement de plus de 100 jeunes.

L'hétérogénéité du public accueilli demeure un axe dominant de l'approche collective où chacun a son projet personnalisé, mais nécessite plus de soutien à la cohésion. Cela exige la réécriture du projet d'établissement qui est en cours.

Le Conseil d'Administration a finalisé la réécriture de son nouveau projet associatif afin d'établir ses axes stratégiques, à l'appui des compétences parentales pour répondre aux besoins variés de ces jeunes pour mener leur parcours vers une insertion professionnelle et sociale. L'ouverture sur l'environnement et le soutien d'un partenariat actif sont recherchés. Des travaux de recherches théoriques sont également menés en parallèle de l'action opérationnelle reconnue sur le territoire. Deux évaluations externes (I.M.E. et S.E.S.S.A.D.) ont été réalisées en 2023, indiquant la nécessité de procéder à la réécriture du projet d'établissement qui est en cours. Les négociations relatives au C.P.O.M. devaient aboutir en 2025, mais elles ont été impactées par la réalisation de la coupe SERAFIN-PH, reportant la signature du C.P.O.M.

2/ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant

Litige prud'homal :

- Requête aux fins de saisine du Conseil des Prud'hommes déposée en janvier 2020 à l'encontre de l'Association Educative La Pinède (A.E.L.P.).
 - Décision du Conseil d'Administration de l'association de constituer **une provision pour litige de 81 000 euros**, visant à couvrir la demande à hauteur du risque estimé, **dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels 2020**.
 - Après une première instance en 2022 où le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de Commerce, le plaignant s'est pourvu en appel en 2022. Cette même année la Cour d'Appel déclare le Conseil des Prud'hommes compétent pour régler le litige.
 - Total des demandes = 34 258 euros nets + 135 060 euros bruts (majorés des cotisations sociales et fiscales) + 1 500 euros au titre de l'article 700 du C.P.C.
 - Jugement Conseil de Prud'hommes de Montpellier rendu en 09/2023 :
 - Condamnation d'environ 20 000 euros comprises.
 - Le plaignant faisant appel de la décision, une somme de 8 048 euros a été versée à la CARPA sous séquestre.
- De ce fait, cette somme a été comptabilisée dans un compte de tiers en attendant le dénouement de l'affaire.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Décision de la Cour d'Appel de Montpellier du 24/09/2025

• **Synthèse condamnation = 27 798 euros de cout employeur impactant le résultat de l'I.M.E.**

• Dans le cadre du versement à la CARPA, déduction de l'acompte de 8 048 euros versé en 12/2023.

• Du fait, de la nouvelle définition du résultat exceptionnel, pas d'affectation de ces sommes en charges exceptionnelles. Décision interne d'affecter l'intégralité de ces sommes dans les comptes 63/641/645 – Charges de personnel

- **Reprise de la provision de 81 000 euros dans les comptes agrégés de la personne morale en 2025.**

3/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du 5/
- Indépendance des exercices

4/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Honoraires création établissement	45 ans
- Licences, logiciels	1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles	5 ans
- Constructions	1 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3 à 45 ans
- Matériel et outillage	1 à 15 ans
- Matériel de transport	4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 15 ans
- Mobilier	3 à 15 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

5/ Changement de méthode comptable :

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable. L'association applique une méthode prospective, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements induits sont les suivants :

- Les postes de transferts de charges sont supprimés. Les opérations précédemment affectées dans ces comptes sont désormais comptabilisées en produits de refacturation, en produits d'indemnité d'assurance ou en déduction des charges qu'ils compensent, selon la nature de l'opération.

- L'utilisation des comptes de produits et charges exceptionnels est strictement limitée aux opérations liées à un " évènement majeur et inhabituel ".

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

6/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.

- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- du règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.

- du règlement n° 2022-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 4 Novembre 2022 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.

- du règlement n° 2023-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 7 juillet 2023, en lien avec le règlement n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement n° 2018-06 de l'ANC du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- de l'arrêté du 27 Décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Gestion contrôlée : Présentation

7/ Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

8/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode des droits proratisés temporis majorés des charges sociales. Il a été retenu un taux de progression de 3,5%, un taux d'actualisation de 3,96%, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 64 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés dans les comptes de l'entité.

9/ Contributions volontaires en nature

A l'exception du temps consacré par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, l'association ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature. Aucune évaluation n'a donc été faite.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
I.M.E.				91 155,94
S.E.S.S.A.D.			22 444,17	
G.P.A. - A.E.L.P.	5 814,03			
REPRISE PROVISION POUR LITIGE COMPTES AGREGES	81 000,00			
TOTAUX	86 814,03		22 444,17	91 155,94

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONTRÔLÉE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR + RESERVE COMP. AMORT.	CHARGES AVEC PRISE EN COMPTE DIFFEREE	RESULTAT ADMINISTRATIF
I.M.E.	-91 155,94	47 420,34	45 226,00	1 490,40
S.E.S.S.A.D.	22 444,17		5 550,00	27 994,17
TOTAUX	-68 711,77	47 420,34	50 776,00	29 484,57

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
<u>REPORT A NOUVEAU G.P.</u>				
R.A.N. - GESTION PROPRE A.E.L.P.	5 650,14			
R.A.N. E.S.S.M.S. HORS GESTION CONTROLEE - IMPACT A.N.C.	22 669,43			
DEPENSES REFUSEES PAR A.T.		55 342,60		
PROVISION POUR LITIGE COMPTES AGREGES		81 000,00		
<u>REPORT A NOUVEAU G.C.</u>				
EXCEDENT 2024 - I.M.E.			24 852,86	
DEFICIT 2022 - I.M.E.				38 589,70
EXCEDENT 2024 - S.E.S.S.A.D.			7 278,12	
EXCEDENT. AFF. MES. EXPL.			22 890,73	
P.C.D. CONGES A PAYER				70 871,20
P.C.D. PROVISION RETRAITE				225 762,00
TOTAUX	28 319,57	136 342,60	55 021,71	335 222,90

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	155 311,99				155 311,99
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	155 311,99				155 311,99
Terrains	25 954,45				25 954,45
Constructions sur sol propre	3 569 144,15				3 569 144,15
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions	702 005,76	45 119,13			747 124,89
Install. techniques, Matériel et outillage	412 965,21	11 012,22			423 977,43
Install. générales, agencements divers	203 598,73	62 627,39			266 226,12
Matériel de transport	411 998,58	70 408,00			482 406,58
Matériel de bureau et informatique	140 380,57	30 190,39			170 570,96
Mobilier	145 517,25	1 640,57			147 157,82
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	9 675,13			-9 675,13	
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	5 621 239,83	220 997,70		-9 675,13	5 832 562,40
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	311 877,75	6 237,25			318 115,00
Prêts et autres immob. financières	918,00		68,00		850,00
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	312 795,75	6 237,25	68,00		318 965,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 089 347,57	227 234,95	68,00	-9 675,13	6 306 839,39

(1)

(1) Transfert en charge sur l'exercice 2025 : compte 615610 - Maintenance informatique

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	120 671,75	2 677,70			123 349,45
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	120 671,75	2 677,70			123 349,45
Aménagement terrains					
Constructions sur sol propre	2 545 909,10	98 525,29			2 644 434,39
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions	383 456,53	55 759,11			439 215,64
Install. techniques, Matériel et outillage	299 319,90	19 660,22			318 980,12
Install. générales, agencements divers	151 839,86	12 722,16			164 562,02
Matériel de transport	290 110,83	55 794,13			345 904,96
Matériel de bureau et informatique	137 901,19	3 635,03			141 536,22
Mobilier	141 489,67	2 169,36			143 659,03
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	3 950 027,08	248 265,30			4 198 292,38
TOTAL AMORTISSEMENTS	4 070 698,83	250 943,00			4 321 641,83

TABLEAU DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	193 873,98				193 873,98
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves gestion propre					
Réserves gestion contrôlée	1 056 559,15	-34 843,30	34 877,35	9 775,40	1 046 817,80
Report à nouveau gestion propre	-110 768,03	2 745,00			-108 023,03
Report à nouveau gestion contrôlée	-281 510,22	26 410,98	9 775,40	34 877,35	-280 201,19
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>					
Gestion propre	2 745,00	-2 745,00	86 814,03		86 814,03
Gestion contrôlée	-8 432,32	8 432,32	22 444,17	91 155,94	-68 711,77
SITUATION NETTE	852 467,56		153 910,95	135 808,69	870 569,82
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	349 903,61			22 807,63	327 095,98
Provisions réglementées	514 561,96		16 348,60		530 910,56
TOTAL FONDS PROPRES	1 716 933,13		170 259,55	158 616,32	1 728 576,36

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	284 598,96	242 637,41		527 236,37
- Trésorerie	242 637,41		242 637,41	
- Compensation des déficits	38 497,44	34 877,35	9 775,40	63 599,39
- Compensation des amortissements	490 825,34		34 843,30	455 982,04
Autres réserves				
TOTAL RESERVES	1 056 559,15	277 514,76	287 256,11	1 046 817,80
Couverture du B.F.R.				
Renouvellement des immobilisations				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	514 561,96	16 348,60		530 910,56
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	514 561,96	16 348,60		530 910,56
Provisions pour litiges	81 000,00		81 000,00	
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite	396 457,00	37 589,00		434 046,00
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	477 457,00	37 589,00	81 000,00	434 046,00
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Stocks et en-cours				
- Comptes clients et usagers				
- Autres				
TOTAL DEPRECIATION				
TOTAL PROVISIONS	992 018,96	53 937,60	81 000,00	964 956,56

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	Non utilisé (1)
			A	B	C	D=A+B-C
<u>Contributions financières autorités de tarification</u>						
<u>I.M.E.</u>						
FONDS DEDIES A L'INVEST. :						
- P.P.I 2008	N/C	89 917,41		4 224,48	85 692,93	
- C.N.R. 2018	34 185,00	20 511,00		3 418,50	17 092,50	
- C.N.R. 2021 - SNOEZELEN	17 561,00	10 320,36		2 508,79	7 811,57	
FONDS DEDIES A L'EXPLOIT. SUR C.N.R. A.R.S. 2024 :						
- GRATIFICAT° STAGIAIRES	7 600,00	3 739,10		3 739,10		
- REMPLA PERSONNEL	55 480,00	49 380,00		49 380,00		
- TEMPS PARTAGES INCLUS°	12 000,00	8 550,00		8 550,00		
FONDS DEDIES A L'EXPLOIT. SUR C.N.R. A.R.S. 2025 :						
- GRATIFICAT° STAGIAIRES	7 002,00		2 794,25		2 794,25	
- QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	5 000,00		1 800,00		1 800,00	
- SIT. CRITIQUE RENFORT RH	38 690,40		38 690,40		38 690,40	
<u>S.E.S.S.A.D.</u>						
FDS DEDIES INVEST. PPI 2008	N/C	98 987,03		6 486,34	92 500,69	
CREDITS A.R.S. 2019 CREATION DE 3 PLACES	49 863,42	20 011,29		3 111,71	16 899,58	
C.N.R. A.R.S. 2021 : - SOUTIEN INVEST. - EXTENS° BATIMENT	81 000,00	55 726,21		8 665,30	47 060,91	
C.N.R. A.R.S. 2022 : - SITUATION CRITIQUE	33 000,00	33 000,00			33 000,00	33 000,00
C.N.R. A.R.S. 2024 : - GRATIFICATIONS STAGES - REMPLA PERSONNEL	1 500,00 39 420,00	855,25 37 336,00		855,25 37 336,00		
C.N.R. A.R.S. 2025 : - GRATIFICATIONS STAGES - SIT. CRITIQUE - RENFORT RH	3 501,00 13 818,00		1 554,85 13 818,00		1 554,85 13 818,00	
Sous-total :	399 620,82	428 333,65	58 657,50	128 275,47	358 715,68	33 000,00
<u>Subventions d'exploitation</u>						
Sous-total :						

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	Non utilisé (1)
		A	B	C	D=A+B-C	
<u>Contributions financières d'autres organismes</u>						
Sous-total :						
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>						
Sous-total :						
Total	399 620,82	428 333,65	58 657,50	128 275,47	358 715,68	33 000,00

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
C.N.S.A.	850 000,00			850 000,00
C.A.R.S.A.T.	1 665,00			1 665,00
TOTAL	851 665,00			851 665,00
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Quotes-parts virées au résultat (Compte 139)	A	B	C	D=A+B-C
C.N.S.A.	500 825,99	22 391,38		523 217,37
C.A.R.S.A.T.	935,40	416,25		1 351,65
TOTAL	501 761,39	22 807,63		524 569,02

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		850,00	850,00		
Débiteurs et comptes rattachés		3 950,00	3 950,00		
Autres créances		35 639,01	35 639,01		
Charges constatées d'avance		8 779,66	8 779,66		
TOTAL CREANCES		49 218,67	49 218,67		
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		97 400,38	21 294,08	76 106,30	
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		64 947,76	64 947,76		
Dettes fiscales et sociales		304 303,91	304 303,91		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		31 546,38	31 546,38		
Autres dettes		78 465,08	78 465,08		
Produits constatés d'avance					
TOTAL DETTES		576 663,51	500 557,21	76 106,30	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice		92 192,98		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine Dont à plus de 2 ans à l'origine		97 400,38		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances usagers et comptes rattachés	3 950,00
4. Autres créances	6 200,56
5. Valeurs mobilières de placement	
6. Disponibilités	
TOTAL	10 150,56

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55,16
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 879,45
6. Dettes fiscales et sociales	179 823,72
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	
TOTAL	197 758,33

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	8 779,66
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	8 779,66
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et provisions	16 348,60
TOTAL	16 348,60
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions	
TOTAL	
<u>ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
DOT. PROV. REGL. SUR PRODUITS FINANCIERS	16 348,60
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
. Effets escomptés non échus	
. Avals et cautions donnés	
- Crédit Coopératif : Garantie donnée "NAT CAR LEASE LDD" - 08/23 - 08/26	18 080,09
. Autres engagements donnés	
- Affectation hypothécaire	
- Nantissement parts B du Crédit Coopératif	100 009,50
- Redevances de crédit-bail	
- Engagements en matière de retraite	Comptabilisés
TOTAL	118 089,59

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus	
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 400,38
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	97 400,38

TABLEAU DU PERSONNEL

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN (E.T.P.)
	I.M.E.	S.E.S.S.A.D.	TOTAL	
Cadres	7	2	9	5,70
Non cadres	47	17	64	46,23
TOTAUX	54	19	73	51,93

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

NATURE DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	MONTANT
. Concours publics À la charge de l'Assurance maladie À la charge de l'État À la charge du Département À la charge des Caisses d'Allocations Familiales À la charge d'autres financeurs	3 445 084,66 15 252,57
. Subventions d'exploitation Union Européenne Assurance maladie État Région Département Collectivités territoriales Établissements publics à caractère administratif Établissements publics à caractère industriel et commercial Ville	20 112,31
. Subventions d'investissement Union Européenne État - C.N.S.A. Région Département Collectivités territoriales Établissements publics à caractère administratif Organisme privé chargé de la gestion d'un service public Établissements publics à caractère industriel et commercial Ville	Q-P virées au résultat 22 391,38 Q-P virées au résultat 416,25
TOTAL	3 503 257,17

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.C.C.	TOTAL
.Honoraires T.T.C. au 31/12/2025	8 854,20		8 854,20
TOTAL	8 854,20		8 854,20